

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

MAIRIE

DE

07380 SAINT CIRGUES DE PRADES

Tél. : 04 75 93 21 63

Réunion du Conseil Municipal

Du 15/03/2023

Compte-Rendu

Date de la convocation : 9 Mars 2023.

Lieu : Mairie Heure : 20H00

Conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Excusés : 0 Pouvoirs : 1

Liste des présents :

Mmes DUBOIS Bernadette, CHABANIS Marie-Claude, OMACINI Jocelyne, SANLEFRANQUE Aurélie, VOLLE Brigitte, Mrs PALLOT Thierry, VAUCLARE Roland, BERTRAND Michel, ROCHER Julien, CONSTANTIN Camille.

Liste des excusés :

Liste des pouvoirs : BOURNIQUEL Pierre à VAUCLARE Roland.

Sommaire

ORDRE DU JOUR :

- 1. Délibération concernant le vote du CA, du compte de gestion et de l'affectation du résultat du budget communal.**
- 2. Délibération concernant le vote du CA, du compte de gestion et de l'affectation du résultat du budget de l'eau et assainissement.**
- 3. Délibération concernant le vote des taux communaux 2023.**
- 4. Délibération concernant les transferts entre Service Général et Service de l'Eau.**
- 5. Délibération pour la régularisation des articles 13913 et 13918.**

Divers

.....

Délibération concernant le vote du CA, du compte de gestion et de l'affectation du résultat du budget communal.

Madame Bernadette DUBOIS 1^{er} Adjointe présente le compte administratif 2022 du budget général. Concernant le fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 113265.13 € et les recettes à 144932.08 € soit un excédent de 31666.95 €.

Concernant l'investissement les dépenses s'élèvent à 246914.45 € et les recettes à 241489.21 € soit un Déficit de 5425.24 €.

Mr le Maire quitte la salle et le conseil sous la présidence de l'adjointe qui procède au vote.

Par 10 voix **POUR**, le conseil accepte le CA proposé.

Le Maire confirme que les valeurs du compte de gestion sont identiques à celle du CA.

Le Maire propose aussi d'affecter 22000 € d'excédent du fonctionnement au compte 1068 (recette d'investissement) et 9666.95 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) ainsi que le Déficit d'investissement de 5425.24 € au compte 001(Solde d'exécution de la section d'investissement).

Par 11 voix **POUR**, le conseil accepte le compte de gestion et les reports.

Délibération concernant le vote du CA, du compte de gestion et de l'affectation du résultat du budget de l'eau et assainissement.

Mme Bernadette DUBOIS 1^{er} Adjointe présente le compte administratif 2022 du budget de l'eau et assainissement.

Concernant le fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 30947.89 € et les recettes à 32002.85 € soit un excédent de recettes de 1054.96 €.

Concernant l'investissement les dépenses s'élèvent à 35704.07 € et les recettes à 85394.66 € soit un excédent d'investissement de 49690.59 €.

Mr le Maire quitte ensuite la salle et le conseil sous la présidence de l'adjointe qui procède au vote.

Par 10 voix **POUR**, le conseil accepte le CA proposé.

Le Maire confirme que les valeurs du compte de gestion sont identiques à celle du CA.

Le Maire propose aussi de reporter le résultat de fonctionnement au compte 002 (Résultat de Fonctionnement) pour 1054.96 € et l'excédent d'investissement de 49690.59 € au compte 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement).

Par 11 voix **POUR**, le conseil accepte le compte de gestion et les reports.

Délibération concernant le vote des taux communaux 2023.

Monsieur le Maire fait part au Conseil du travail fait par la Commission des Finances pour équilibrer le budget il propose de maintenir les taux en vigueur à savoir :

	Taux 2023 Commune
Taxe d'Habitation	5.49
Taxe Foncières (Bâti)	29.90
Taxe Foncières (Non Bâti)	77.27

Il demande au Conseil d'accepter cette proposition.

Par 11 voix **POUR**, le Conseil Municipal accepte la délibération proposée

Délibération concernant les transferts entre Service Général et Service de l'Eau.

Monsieur le Maire rappelle que le service de l'Eau utilise le personnel communal pour les besoins du service.

Il propose que le montant du transfert pour 2023 soit de 5000 €, payé par le service de l'eau au budget général.

Cette somme devra être confirmée en fin d'exercice 2023 au vu de la réalité notamment des exigences de la police de l'eau et des travaux effectués sur le réseau.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à 11 voix **POUR**, la délibération proposée.

Délibération pour la régularisation des articles 13913 et 13918.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une écriture de régularisation suite à une reprise trop importante des subventions transférables soit :

- 0.01€ à l'article 13913
- 0.02€ à l'article 13918.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à 11 voix **POUR**, la délibération proposée.

Divers.

Les demandes de devis pour la réfection de la route de Mortier (de la réserve incendie au hameau) sont en cours.

Le Maire

Thierry PALLOT

